



Cumul congés spéciaux Pacs / mariage

Par **babouchka59**, le 11/01/2016 à 16:50

Bonjour,

Je suis déjà pacsée avec mon [barre]conjoint[/barre] partenaire et nous allons prochainement nous marier.

J'avais à l'époque de mon PACS posé mes 4 jours de congés spéciaux comme l'autorise ma convention collective Syntec. Est ce que je pourrais pour mon mariage, poser de nouveau 4 jours de congés pour événement spécial ?

Je me dis que ce sont 2 événements différents mais ça ne serait pas juste pour les personnes ne pouvant pas se marier.

Que dit la loi ?

Par **morobar**, le 11/01/2016 à 16:54

Bonjour,

[citation] ça ne serait pas juste pour les personnes ne pouvant pas se marier. [/citation]

Tout le monde peut se marier, sauf ceux qui le sont déjà bien sur.

Et vous aurez droit à réitérer un congé spécial et un congé maternité à chaque enfant.

Donc vous avez bien droit à un congé spécial pour ce mariage et pour tous les suivants s'il vous prenait l'envie de divorcer, qui est le risque encouru par ceux qui se marient comme on dit.